

Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1996)

du 2 octobre 1996

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 18 mars 1996¹⁾,

arrête:

Article premier Crédits d'engagement assujettis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement suivants sont accordés au Conseil fédéral:

a.	Lucerne, place d'armes; rénovation de la caserne actuelle et construction supplémentaire pour le Centre d'instruction des cadres supérieurs de l'armée (CICSA);	Francs 49 231 000
b.	Meiringen, aérodrome militaire; construction et extension des cavernes (y compris la galerie d'entrée), constructions pour l'avion de combat F/A-18, 3 ^e étape	118 900 000

Art. 2 Crédits d'engagement non assujettis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement suivants sont accordés au Conseil fédéral:

a.	Bière, place d'armes; construction d'un bâtiment d'instruction au tir pour obusiers blindés (SAPH)	Francs 12 275 000
b.	Worblaufen, anciennes casernes; transformations architecturales pour l'aménagement d'un arsenal de la formation d'alarme «Bern»	9 300 000
c.	crédit additionnel	7 200 000

Art. 3

¹⁾ Le Conseil fédéral peut procéder à des transferts de peu d'importance entre les nouveaux crédits d'engagement fixés à l'article premier et à l'article 2 (exception faite des crédits additionnels).

²⁾ Les crédits de paiement sont inscrits au budget annuel.

¹⁾ FF 1996 II 985

Art. 4

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 2 octobre 1996

Le président: Schoch

Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 19 septembre 1996

Le président: Leuba

Le secrétaire: Duvillard

N38469

Liste des ouvrages militaires

Crédits
d'engagement
Fr.

2	Ouvrages militaires	
21	Constructions pour les Forces terrestres	
211	<i>Lucerne, place d'armes</i> Rénovation de la caserne actuelle et construction supplémentaire pour le Centre d'instruction des cadres supérieurs de l'armée (CICSA)	49 231 000
212	<i>Bière, place d'armes</i> Construction d'un bâtiment d'instruction au tir pour obusiers blindés (SAPH)	12 275 000
213	<i>Worblaufen, anciennes casernes</i> Transformations architecturales pour l'aménagement d'un arsenal de la formation d'alarme «Bern»	9 300 000
22	Constructions pour les Forces aériennes	
221	<i>Meiringen, aérodrome militaire</i> Construction et extension des cavernes, constructions pour l'avion de combat F/A-18, 3 ^e étape	118 900 000
Total des ouvrages militaires		189 706 000

N38469

**Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1996)
du 2 octobre 1996**

In Bundesblatt

Dans Feuille fédérale

In Foglio federale

Jahr 1996

Année

Anno

Band 4

Volume

Volume

Heft 41

Cahier

Numero

Geschäftsnummer ---

Numéro d'affaire

Numero dell'oggetto

Datum 15.10.1996

Date

Data

Seite 885-887

Page

Pagina

Ref. No 10 108 784

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisse.

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero.